

Ce code d'éthique établi par Cheval Québec encadre les conduites et les comportements des cavaliers et des meneurs qui pratiquent la randonnée équestre. Ce code est élaboré en fonction des valeurs défendues par l'organisation et acceptées par ses membres. Il défend les valeurs liées à la sécurité, à la protection de l'environnement, au respect entre humains, à l'intégrité physique des chevaux, au plaisir et au partage.

CODE D'ÉTHIQUE DU RANDONNEUR ÉQUESTRE

Respect des lieux

- Circuler uniquement dans les lieux et sentiers prévus à cette fin ;
- Respecter les cultures des agriculteurs (utiliser les bordures maraîchères lorsqu'autorisé) ;
- Camper uniquement dans les zones désignées ;
- Ne pas couper ou mutiler les arbres et arbustes ;
- Ne rien laisser derrière soi : rapporter ses déchets ;
- Toujours laisser les lieux d'hébergement et les haltes très propres ;
- Respecter l'affichage et les propriétés privées.

Respect de l'autre et courtoisie en sentier

- Respecter tous les usagers du sentier, peu importe l'activité pratiquée ;
- Respecter le règlement émis par le club équestre, les centres ou les écuries de pension ;
- Si vous avez à traverser des lieux publics ou des pâturages, rester au pas ;
- Ne jamais dépasser les autres cavaliers et meneurs au trot ou au galop ;
- Aviser les usagers du sentier si vous devez les dépasser ;
- Ne jamais consommer de boissons alcoolisées ni de drogues en randonnée ;
- Prêter assistance à toute personne en détresse ou en situation de besoin ;
- Replacer les clôtures ou les barrières telles qu'elles ont été trouvées ;
- Prévenir les autorités ou propriétaires de toute anomalie relevée sur le territoire parcouru ;
- S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème ;
- Ne tolérer aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié, et dénoncer toute situation ou tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.

Respect de l'intégrité physique des chevaux

- Suivre les exigences et les pratiques recommandées dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés ;
- Utiliser des équipements et des techniques permettant de préserver l'intégrité physique du cheval ;
- Respecter les capacités physiques de l'animal ;
- S'assurer de la santé de son cheval avant de le mettre en contact avec d'autres chevaux ;
- Attacher son cheval à l'ombre pendant les haltes si cela est possible ;
- Prévenir les autres randonneurs des tics, habitudes ou problèmes de son cheval ;
- Les chevaux trop réactifs ou agressifs ne devraient pas être du voyage par mesure de sécurité, puisqu'il est possible de rencontrer d'autres groupes à cheval.

Respect de l'environnement

- Éviter d'aller près des milieux humides et sensibles aux perturbations avec les chevaux ;
- Monter le campement à au moins 70 mètres des ruisseaux et des lacs ;
- Sur le sentier, garder tous les chevaux en file indienne afin d'éviter de créer plusieurs pistes (prévenir l'entrecroisement des sentiers). Maintenir les chevaux sur le sentier et éviter de contourner les trous d'eau ou les obstacles, ce qui détériore et élargit le sentier, détruit la couverture végétale et érode le sol ;
- Informer le gestionnaire du sentier de toutes entraves (arbres et branches tombés) qui bloquent le sentier. Éviter de former de nouvelles pistes de contournement ;
- Aux arrêts, si possible, garder les chevaux en retrait du sentier, loin des sources d'eau, et nettoyer le fumier selon la consigne établie ;
- Ne pas attacher les chevaux aux arbres. S'il faut les attacher pour la nuit, tendre une corde entre deux arbres (méthode de la corde aérienne), bien en retrait du campement. Attacher des cordes individuelles à la corde aérienne pour éviter que les piaffements et les mouvements des chevaux endommagent les racines des arbres. Nettoyer le fumier selon les consignes établies ;
- Voyager léger. La réduction du poids des équipements épargnent les cavaliers, les chevaux et l'environnement, et moins de chevaux de bât sont nécessaires pour transporter le matériel ;
- Garder le site de campement propre et rapporter tout déchet, reste de nourriture et aliment pour chevaux. Un campement à impact restreint donne l'impression qu'il n'y a pas eu de campement du tout ;
- Aux campements improvisés, éliminer tout indice de feu de camp ;
- IL NE FAUT JAMAIS planter de clous aux arbres ou construire des abris ;
- Suspendre les provisions à au moins quatre mètres du sol et à 1,3 mètre de chaque tronc d'arbre pour éviter d'attirer les animaux sauvages. (Apporter deux cordes de vingt mètres chacune.) Cuisiner et dormir dans des endroits différents.

Les agriculteurs sont des alliés inestimables pour le développement des réseaux de sentiers équestres. Afin de préserver les droits de passages, il est primordial de respecter le travail de ces personnes. Pour l'agriculteur, le champ cultivé est non seulement un garde-manger, mais aussi sa source de revenus.

S'assurer de bien connaître les règlements généraux et ceux spécifiques au lieu d'accueil visité.